



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Des-chomeurs-dans-la-rue>

Des chômeurs dans la rue

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1985 - N° 836 - juillet 1985 -

Date de mise en ligne : vendredi 13 mars 2009

Date de parution : juillet 1985

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Le Syndicat des Chômeurs a décidé de « descendre dans la rue », pour défilé, pacifiquement, le 30 mai, de la République à la Bastille - deux symboles - et de clamer, sur leurs banderoles aussi bien que dans leur mensuel « Partage » (tiré pour la circonstance à 100.000 exemplaires) leurs légitimes revendications, leurs angoisses, leurs droits, leur appel à la solidarité. Nous avons déjà, dans la Grande Revue, signalé et dénoncé la « situation » faite aux chômeurs.

« Partage » donne des prévisions effarantes (source : Étude CFDT de fin 1984) :

- 998.806 chômeurs touchent une allocation de base dont le montant moyen est de 3.400 frs, donc inférieur au SMIC ;
- 551.406, en fin de droits, touchent 42 F 40 par jour, soit, 1.242 F par mois ;
- Les autres - environ 1 million - ne touchent rien (c'est à peu près le chiffre donné par Krasucki à la télévision et que nous avons repris dans la G.R.).

André Bergeron, qui n'est pourtant pas un « dur », déclarait le 26 avril dernier : « Il y aura un grand clash social, tôt ou tard, si le gouvernement et le patronat n'apportent pas de solution aux problèmes du chômage. Pas besoin de sortir de l'ENA pour comprendre cela (...) Ça peut partir n'importe où, n'importe quand. » Il vient de réciter à l'occasion de la manifestation du 30 mai... et du match de la Coupe d'Europe à Bruxelles. Pour lui, le chômage crée un risque d'explosion similaire. Face à cette réalité, le gouvernement a enfin pris de nouvelles mesures en faveur de l'indemnisation et de l'insertion des chômeurs :

- le « bénéfice » des TUC sera étendu aux jeunes de 22 à 25 ans, demandeurs d'emploi depuis plus d'un an ;
- l'allocation spécifique de la solidarité versée par l'Etat sera augmentée de 50 % ce qui ne fait guère que 1935 francs par mois ! ;
- le minimum de ressources des chômeurs âgés de plus de 57 ans et ayant travaillé plus de dix ans sera porté à 2580 francs par mois. Enfin, un crédit de 500 millions de francs a été ouvert pour lancer en 1985-86 un programme de lutte contre la précarité et la pauvreté.

C'est mieux que rien, mais c'est une aumône indigne d'un pays industrialisé qui doit et peut assurer à tous un revenu décent.

Ce qui est intéressant, c'est que, dans le n° de « Partage » distribué à la manifestation, on trouve quelque parfum de nos analyses :

« Les mutations technologiques en cours démontrent en effet qu'il n'y aura plus jamais assez d'emplois à plein temps

pour toute la population en âge de travailler. Il faut donc réaliser une réduction programmée de la durée du travail, et, dans l'immédiat, passer aux 35 heures. Avec une compensation salariale intégrale pour les bas salaires car il ne s'agit pas de partager la misère. Le chômage est devenu aujourd'hui un phénomène massif, structurel et de longue durée. Il disloque le monde du travail, suscite de nouvelles et profondes inégalités sociales et tend à créer une nouvelle classe de marginalisés et d'exclus. Une économie dualiste s'instaure donc, avec son élite privilégiée de travailleurs permanents et ses masses flottantes de travailleurs précaires, de chômeurs totaux ou partiels, mal ou non indemnisés. »

Et dans le courrier des lecteurs, un chômeur lance un rappel au gouvernement « socialiste » :
« L'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans son alinéa 1 stipifie clairement ce droit fondamental : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions

Des chômeurs dans la rue

Acceptables et satisfaisantes de travail et la protection contre le chômage. »

Nous avons signalé, dans un précédent article sur le chômage, qu'en France, en 1984, avec une production en hausse de 2 %, le nombre des chômeurs avait augmenté de 300.000 (et non de 86.000 comme l'avait prévu l'INSEE, fin 1983). Or, le Commissariat au Plan, dans une étude sur les conséquences qu'aurait eue l'application de la « flexibilité de l'emploi » selon Gattaz (le droit d'embaucher et de débaucher à volonté doit créer des emplois) montre qu'il y aurait eu 100.000 chômeurs de plus à court terme.

Par ailleurs, l'OCDE prévoit que, parmi les pays occidentaux, c'est en France que le chômage croîtra le plus dans les 18 mois à venir, quels que soient les changements politiques pouvant intervenir en 1986. Si l'équipe au pouvoir change, nous verrons comment M. Toubon, RPR, justifiera sa belle envolée érotique : « Pour lutter contre le chômage, on ne le dira jamais assez, il faut créer des emplois. » M. de la Palisse n'est évidemment pas mort et heureusement pour Toubon que le ridicule ne tue plus.

Nous, nous ne dirons jamais assez - mais malheureusement nous n'avons pas l'audience d'un Toubon - que l'économie de marché est vouée à la logomachie en matière de création d'emplois. On ne peut pas avoir le beurre - la productivité à tout prix - et l'argent du beurre, l'emploi.

A suivre